



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 24 février 2023 à 20 heures 00 minutes
à la Mairie

Quorum : 6

Présents :

M. ALIF FISCHER Julien, M. CHRISTOPHE Jean-Charles, Mme CUNIN Stéphanie, M. DELOR Jean-Michel, M. DOSDAT Patrice, Mme DUBOST Nathalie, M. FAVIER Thomas, M. LEIDELINGER Jean-François, M. MAIRE François

Procuration(s) :

Absent(s) :

Excusé(s) :

M. PETIT Jean-Claude

Secrétaire de séance : M. MAIRE François

Président de séance : M. LEIDELINGER Jean-François

1 - Approbation du compte de gestion 2022

Le Maire expose aux membres du conseil municipal que le compte de gestion est établi par le receveur municipal à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au conseil municipal en même temps que le compte administratif.

**afin d'arrêter les comptes de 2022,
Le conseil municipal,
après en avoir délibéré,**

vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Vote du Compte administratif 2022

Le conseil municipal vote le Compte Administratif de l'exercice 2022 et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	565 940,96
	Réalisé :	22 535,66

Recettes	Reste à réaliser :	55 808,82
	Prévu :	565 940,96
	Réalisé :	64 147,38
	Reste à réaliser :	0.00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	726 194,34
	Réalisé :	144 514,84
	Reste à réaliser :	0.00
Recettes	Prévu :	726 194,34
	Réalisé :	717 759,46
	Reste à réaliser :	0.00

Résultats de clôture de l'exercice

Investissement	41 611,72
Fonctionnement	573 244,62
Résultat global	614 856,34
Le Maire s'étant retiré lors du vote.	
Vote à l'unanimité	

3- Affectation du résultat 2022

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Jean-François LEIDELINGER, le Maire, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 le 24 février 2023,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	77 923,28 €
- un excédent reporté de :	495 321,34 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	573 244,62 €
- un excédent d'investissement de :	41 611,72 €
- un déficit des restes à réaliser de :	55 808,82 €
Soit un excédent de financement de :	14 197,10 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2022 : EXCEDENT	573 244,52 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	14 197,10 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	559 047,52 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) / EXCEDENT	41 611,72 €
VOTE : Adoptée à l'unanimité	

4 - Devis de l'unité électrique de la salle communale

Le système de chauffage de la salle communale à Chevillon ne fonctionne plus suite à un accident causé par un tiers

L'installateur propose comme solution de changer l'unité extérieure car les dommages sont plus importants que prévus.

Le coût de cette nouvelle unité se monterait à 6277.00€ HT soit 6 932,40€ TTC.

Le Maire présente le devis au conseil municipal.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Divers autres

1. Le Maire présente le devis pour le branchement de la nouvelle maison à Chevillon rue du Vieux Mai. La participation de la commune à l'extension du réseau s'élève à 4 932.72€ pour 70 mètres environ.

- L'extention faisant moins de 100 mètres, la commune n'est pas tenue de la prendre en charge.

- Le produit de la taxe d'aménagement peut toutefois couvrir le prix . Il est donc proposé de prendre en charge l'extention.
 - Le conseil municipal a procédé à un vote comme suit :
 - 1 contre
 - 2 abstentions
- 2. Le Maire présente le devis de NATURA pour l'entretien des espaces verts qui se monte à 12 540.00€ pour 6 à 8 interventions selon les saisons, soit 15 048.00€ TTC.
 - L'ensemble du conseil est satisfait du service fournies par la société NATURA et demande au Maire d'accepter le devis, mais de voir si toutes les interventions annoncées sont finalement nécessaires.
- 3. Le Maire présente une demande de subvention du comité de NOISSEVILLE pour le Souvenir Français, afin de refaire le monument dont la statue a été volée.
 - Le conseil municipal à procédé à un vote de 6 contres, 1 abstention et 2 pour.
 - Le conseil municipal rejette la demande.
- 4. Le Maire présente la demande de subvention des Restos du coeur
 - Le conseil municipal a procédé à un vote de 8 contres et une abstention
 - Le conseil municipal rejette la demande et propose d'envisager la possibilité de participer ou d'organiser une collecte dans le village au profit des Restos du coeur.
- 5. Pour information, la commune cotise 100€ à la Foncation du Patrimoine.
- 6. Décommissionnement du cuivre Orange pour 2025, plus de réseau cuivre dans la commune.
- 7. L'UNC, les anciens combattants proposent de créer et offrir un drapeau Français avec le blason de la commune, estampillé "La jeunesse de Maizeroy", ceci est financé par les anciens combattants et la CCHCPP. Le drapeau sera exposé en Mairie.
- 8. Suite à l'indisposition momentanée du 1er Adjoint, il est envisagé de nommer un 3ème adjoint ou un conseillet délégué pour reprendre tout ou partie de ses fonctions et ainsi représente le 1er adjoint le temps de soin absence.
 - Le sujet sera mis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

La séance est levée à 21H47.

Le Secrétaire de séance,

Fait à Maizeroy
Le Maire,

